

## Mensa-Bonsu, Henrietta (Ghana)

Original : anglais)

### Exposé des qualifications

Le Ghana entretient, de longue date, une relation mutuellement bénéfique avec la Cour pénale internationale. Il convient également de souligner que le Ghana est un membre loyal de l'Assemblée des États Parties depuis qu'il a ratifié le Statut de Rome il y a presque vingt ans.

Notre collaboration de longue date avec la Cour est manifestée par la brillante carrière du Professeur Akua Kueyenhia, juge ghanéenne, au service de la Cour et de l'humanité.

Guidé par ces faits, et confiant en leur valeur, le Gouvernement du Ghana a décidé de présenter la candidature du Professeur Henrietta Mensa-Bonsu, ressortissante ghanéenne, à l'élection des juges de la Cour, au titre de la liste A.

Le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu, qui parle couramment l'anglais, est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Elle est qualifiée pour pratiquer le droit au Ghana, et exercer les fonctions de juge ou de présidente de la Cour Suprême du Ghana.

Le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu rend, depuis de nombreuses années, d'éminents services dans la fonction publique ghanéenne, en sa qualité de Maître de conférences dans la plus importante université publique du Ghana. Elle enseigne diverses disciplines du droit, en particulier le droit pénal et la pratique pénale. Grâce aux fonctions qu'elle a assumées dans une juridiction de common law, elle possède également une compétence reconnue dans les domaines qui sont pertinents pour la Cour. Elle est ainsi bien placée pour s'acquitter brillamment de ses responsabilités de juge à la Cour.

Durant sa carrière, le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu a eu l'opportunité d'appliquer le droit international public lorsqu'elle était diplomate pour les Nations Unies, au Libéria, peu après la guerre civile, dans le cadre du processus de consolidation de la paix et de reconstruction des institutions et des infrastructures du pays déchiré par la guerre.

Elle assume actuellement les fonctions de première Directrice du *Legon Centre for International Affairs and Diplomacy*, à l'Université du Ghana, un poste qu'elle occupe depuis près de dix ans. Le Professeur Mensa-Bonsu sera en mesure de servir à la Cour immédiatement après son élection. Ses compétences professionnelles seront très avantageuses pour la Cour.

C'est pour ces raisons, auxquelles s'ajoutent ses brillantes qualifications académiques et son dévouement au bien commun du Ghana, dans le cadre de l'enseignement du droit au niveau universitaire, que le Ghana la présente en vue de l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

Le Ghana souhaite rappeler en conclusion que le Professeur Henrietta Mensa-Bonsu s'est engagée à s'acquitter de ses fonctions à plein temps lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.

---